

Table ronde de restitution des ateliers

Comment mener une action d'éducation artistique et culture ?

→ comment construire une politique d'EAC :

- co-construction avec les enseignants, parfois dans une politique d'offre, mais aussi en apportant des réponses à des demandes de leur part. Il est utile de se mettre dans la perspective d'une commande politique, en adoptant le vocabulaire spécifique, pour gagner en visibilité et en budget. Il est important de s'inscrire dans une dynamique. Parfois, l'offre construite par les archives ne répond pas aux besoins des enseignants et ne rencontre pas son public.
- se rapprocher des DRAC pour discuter avec les conseillers EAC et archives.
- s'inscrire dans les dispositifs déjà existants.
- la politique d'EAC doit se faire en lien avec le rectorat et ses échelons. Il est intéressant de se rapprocher du ministère de l'Agriculture et de ses lycées agricoles, qui ont dans leurs programmes une « éducation socio-culturelle » : beaucoup de choses peuvent entrer dans leurs problématiques.
- capter une opportunité pour mettre en place des actions d'EAC : expositions, nouveau fonds classé, etc.
- s'inscrire dans la formation des enseignants, notamment dans les dispositifs de l'Éducation nationale (plan académique de formation) et la formation des INSPE.
- construire son réseau : en local, on se rend compte que c'est souvent les relations interpersonnelles qui jouent.

Paru à l'été 2019, le rapport de l'Inspection générale du ministère de la Culture sur les dispositifs d'intervention culturelle relève qu'il convient de valoriser les réseaux des AD et AM dans l'offre culturelle de proximité en matière d'EAC et d'expertise scientifique.

→ définir l'écosystème d'un projet EAC à partir de la réalisation de cartes heuristiques :

- carte 1 : avec qui construire mon projet EAC ? Essayer de penser à toutes les interactions qu'il peut y avoir.
- carte 2, les moyens : services ressources de la collectivité, fonds, temps, lieux... Évaluation : comment on évalue son projet, quels éléments de reporting ?

Deux autres schémas à réaliser : pour qui ? quoi ?

Ces cartes vont être complétées. Les deux premières cartes seront mises en ligne sur FranceArchives.

* * * * *

Comment accéder à distance aux documents d'archives et à l'information archivistique ?

→ pourquoi faire évoluer la description ? La façon d'accéder à l'information a évolué : l'essentiel de la consultation des données se fait désormais en ligne. Les données mises à disposition sur internet sont le seul point d'entrée avec le service, d'où la nécessité de les rendre les plus accessibles à un public non familier de la description archivistique.

Pour le grand public, la réponse fournie par le moteur de recherche constitue le principal moyen d'accès à l'information. Cela suppose d'être particulièrement visible sur ces outils en fournissant des données qu'une machine est capable de comprendre et de restituer.

Le comité de suivi de FranceArchives a exprimé le besoin de travailler sur les questions de description et d'indexation. Le sondage lancé pour l'organisation des ateliers du séminaire a confirmé ce besoin.

Les objectifs de l'atelier ont été de dégager des actions prioritaires qui devront être affinées dans le cadre du groupe de travail :

- adopter une approche orientée « utilisateurs », en mettant en commun les résultats des nombreuses enquêtes en cours.
- lancer une réflexion sur l'évolution de la description archivistique et de l'indexation (notamment dans le contexte de RiC) afin d'améliorer la qualité des données.
- redéfinir les enjeux et objectifs de l'indexation, et en fonction lancer une révision du thésaurus W.
- lever les obstacles identifiés par le groupe de travail :
 - o d'abord techniques (les outils et leurs limites), par un dialogue concerté auprès des éditeurs.
 - o liés aux ressources humaines : il y a un fort besoin de formation et d'explicitation, et plus largement de donner du sens à ces évolutions qui peuvent toucher notre identité professionnelle et nos pratiques métiers. L'objectif est d'être très concret et de parvenir à une série de préconisations dans un guide des bonnes pratiques d'indexation.

→ accéder à distance à des documents qu'on ne peut pas diffuser aujourd'hui sur internet : on ne peut pas tout diffuser, en raison des délais de communicabilité ou de la présence de données à caractère personnel ou de droits de propriété intellectuelle. La part des documents non diffusable est majoritaire parmi la production numérique : va-t-on demander aux usagers de se déplacer ? La centralisation des systèmes d'information de l'État fait qu'une part de la collecte qui se faisait auparavant au niveau local se fera au niveau central (ex. : GED étrangers, application CYCLADE de l'Éducation nationale). Lorsqu'on parle de numérique, le public ne comprend pas qu'il ait besoin de se déplacer.

Quelles solutions peuvent être trouvées ? D'autres organismes pratiquent déjà l'accès à distance :

- BnF (dépôt légal du Web) : elle fonctionne en réseau avec 12 bibliothèques municipales qui disposent de postes de consultation.
- INA (dépôt légal de l'audiovisuel) : 50 partenaires qui sont des archives départementales et des bibliothèques.
- CASD (archives publiques pas encore versées) : créé en 2009, lorsque la loi sur les archives de 2008 a déverrouillé l'accès sur les archives statistiques. Devenu en 2018 un GIP. Le CASD a plus de 2000 fichiers. La consultation se fait dans les laboratoires de recherche, dans les universités, le CASD met à disposition des logiciels pour exploiter les données. C'est un système de communication concurrent à celui des archives. Une convention a été signée entre le SIAF et le CASD, qu'il va falloir mettre en œuvre.

Ces technologies, qui permettent d'accéder à distance à l'information depuis des lieux dédiés, peuvent nous être utiles. Mais l'avenir est sans doute l'accès à domicile, comme le proposent déjà FranceConnect ou des systèmes analogues. Les Hautes-Alpes sont d'ailleurs déjà en discussion avec FranceConnect, tout comme l'Hérault.

Le SIAF doit mener une AMOA sur le sujet en 2020. Cette problématique sera par ailleurs intégrée au nouveau PSCE des AN l'an prochain. Il faut aller assez vite, car on a un peu de retard et il s'agit là d'un enjeu crucial pour la collecte. Cela soulève également d'autres questions, comme l'organisation de la médiation à distance.

Le SAEF a participé à un projet autour de la valorisation des données de l'INSEE pour le jeune public. Des jeunes entre 15 et 25 ans ont été interrogés. Le résultat montre qu'ils font une différence entre internet et les applications, qu'ils sont assez frileux vis-à-vis des sites gouvernementaux et que, pour trouver des informations fiables, ils achètent des journaux de presse écrite.

* * * * *

Comment contrôler à l'heure du numérique ?

→ quelles actions le SIAF peut-il mener ou accompagner à moyen ou long terme ?

La 1^{ère} action identifiée à mener avec le réseau est une note de doctrine sur le rôle et le périmètre du CST : doit-il se concentrer sur les archives destinées à être conservées à titre définitif ou a-t-il également vocation à contrôler la valeur probante des archives même si elles sont éliminables à terme ?

Réfléchir à s'engager dans logique de conformité avec les services producteurs, par exemple en demandant au service producteur un engagement de conformité et en visant ses éliminations a priori. Le groupe a identifié cette solution pour épargner l'énergie de l'archiviste et lui permettre de se concentrer sur ce qui a une valeur patrimoniale. Il a cependant émis certaines réserves, dans la mesure où cette méthode ne peut pas convenir à toutes les typologies ni tous les processus, en fonction de la valeur du document ou de la maturité du producteur (qui diffère selon qu'on parle d'un opérateur avec une fonction archives bien installée ou d'une petite commune). Parfois, exercer le visa a posteriori est un garde-fou utile et permet de garder le lien avec le producteur.

Explorer le CST de tête de réseau à tête de réseau : en vertu du principe de subsidiarité, on pourrait régler en centrale certains éléments du CST (audit d'infrastructures, audit de solution logicielle) et définir la marge de manœuvre des AD en local. Le groupe a souligné la nécessité d'accompagner les AD dans cette expérimentation, notamment dans le soutien à l'habilitation au classifié. L'absence d'habilitation pose en effet problème pour accéder aux applications des préfetures. Le groupe a souligné l'importance de faire circuler l'information dans les deux sens entre la tête du réseau et le réseau.

* * * * *

Comment fonctionner en réseau ? Quels nouveaux modes de travail pour l'évaluation ?

→ quelle articulation entre les différents échelons en matière de collecte et de CST ?

Il est pertinent de définir pour tout le monde des grands axes de collecte. Mais parfois seul l'échelon local peut connaître ce qui est intéressant (collecte qualitative).

On assiste à un mouvement de centralisation des SI (c'est le cas du Répertoire électoral unique et des SI CYCLADE/OCEAN par exemple) : comment fait-on pour récupérer les bonnes informations ?

Les systèmes d'information ont été évoqués via l'exemple de la mission archives du ministère de la Transition écologique et solidaire :

- besoin d'information : les missions sont prêtes à partager le travail de cartographie des SI avec les AD. Il serait également utile de partager la méthodologie de cartographie des missions.
- partager le travail (en cours) de priorisation des SI qui vont être archivés aux AN.

En termes de collaboration échelon national / échelon local, il a également été suggéré de faire des circulaires par fonction, qui prennent en compte le national et le local, pour tenter de coordonner les deux collectes.

En termes de relations entre les réseaux des producteurs, des AD et des missions, le travail mené par les archives départementales de la région Centre-Val de Loire sur l'archivage du dossier de l'enquête judiciaire a été présenté.

Plus généralement en matière d'évaluation, le travail mené par les AD du Nord sur les fonds de la Justice a été exposé : elles ont réalisé un état des fonds, croisé avec une étude historique, afin de repérer les

redondances, les manques, les éventuelles réévaluations.

La question de l'avis du producteur sur la collecte, notamment en matière de réévaluation, a été soulevée. Est-ce qu'on élimine malgré tout lorsque le producteur ne répond pas ? Exemples de réévaluation globale menée dans les Hautes-Pyrénées et en Ardèche (pour cause de déménagement et de manque de place). Il a été fait recours à une prestation externalisée en Ardèche.

→ quel rôle pour le SIAF ? Il semble intéressant, en termes de collecte, qu'il donne des orientations stratégiques, qu'il définisse des collectes prioritaires. Le besoin de pilotage, de priorisation, de donner du sens à la collecte s'est exprimé.

Le SIAF a tenté d'obtenir de la DGFiP la convention qu'ils signent avec les communes au sujet de la conservation des pièces dans Atlas mais s'est heurté à une fin de non-recevoir de la DGFiP. En revanche, la Haute-Savoie a réussi à obtenir cela de son département.

Une AMO sera lancée l'an prochain avec pour objectif de cartographier le(s) réseau(x) des archives.

L'idée d'une liste de diffusion « collecte » sur laquelle figureraient tous les services et les agents désignés par les chefs de service a été proposée, pour pouvoir échanger et donner des informations. La méthode est plus importante à partager que le résultat.

* * * * *

Comment travailler en réseau sur la question des archives privées ?

→ différences pour appréhender la collecte et la gestion des archives d'entreprises au sein des services.

La question première est celle de la légitimité des services publics d'archives à collecter des archives d'entreprises. La réponse est évidente et consensuelle : ce sont des fonds complémentaires des fonds publics. Par exemple, les Archives départementales de la Somme ont collecté les premières archives d'industrie textile en 1939.

La collecte des fonds d'entreprises relève le plus souvent de la volonté du directeur.

Il existe plusieurs stratégies de collecte. Le groupe a défini certains profils d'archivistes :

- le croque-mort : ces services exercent une veille sur la vie des entreprises, repèrent les entreprises en difficulté et essaient d'intervenir avant sa liquidation.
- le liquidateur : il travaille avec les liquidateurs. Inconvénients : difficulté de la masse, travail dans urgence, absence d'interlocuteurs.
- le profil « entreprises vivantes » : il va prospecter, action proactive.
- l'attentiste : il attend que les propositions arrivent. Avantages : possibilité de négocier. Frein : rivalité qui peut naître entre archives, musées et bibliothèques.

Parfois, on s'adresse au service public comme à un tiers-archiviste.

La question de l'évaluation des fonds, et des plans techniques en particulier, a été débattue. Les ANMT ont pour projet actuel de réévaluer les plans pour en éliminer environ 90-95 %.

A été proposée la mise en place d'un réseau pour tous ceux qui conservent des archives d'entreprises, qui serait un lieu informel d'échanges, de mise à disposition des outils de travail et de mise en commun d'un état des fonds. Projets évoqués : journées de rencontre, travail collectif sur l'indexation des fonds d'entreprises, annuaire spécifique.